Prise en charge des personnes en situation de handicap
Adaptation des formations selon le type de handicap

Votre référente handicap pour définir des solutions d'adaptation ou de réorientation :
Mme Camille MARODON
Tél : 07.82.98.26.17
Mail : camille.marodon@optimarh.com

TYPE	Possibilités de compensation / adaptation
HANDICAP MOTEUR OU PHYSIQUE **Incapacités ou capacités réduites à :** > se déplacer, > changer de position, > prendre et manipuler un objet, > coordonner certains gestes, > communiquer (parler et écrire) dans le cas de déficiences motrices d'origine cérébrale.	**1) Formation sur le lieu de travail ou choix d'une salle de formation permettant l'accueil des personnes à mobilité réduite** **2) Temps et rythme de formation aménagés incluant les pauses nécessaires** **3) Assistance ponctuelle du formateur pour écrire à la place du stagiaire** **4) Sensibilisation de l'équipe pédagogique**
HANDICAP CONSÉCUTIF À UNE MALADIE INVALIDANTE **Incapacités ou capacités réduites à :** > se déplacer, > supporter l'effort physique, > soutenir un effort en continu sans ralentissement majeur (fatigabilité).	**1) Temps et rythme de formation aménagés incluant les pauses nécessaires** **2) Accueil des ressources externes/spécialistes compétents si existants** **3) Conditions de formation appropriées :** - réduction de la taille du groupe si nécessaire - choix d'une salle et d'une configuration adaptée si nécessaire **4) Sensibilisation de l'équipe pédagogique**
HANDICAP AUDITIF **Incapacités ou capacités réduites à :** > entendre, > parler et maîtriser le langage, > nouer des relations avec l'environnement.	**1) Adaptation de l'approche pédagogique :** - temps et rythme de formation aménagés - posture, gestuelle et diction adaptées - reformulation des notions fréquentes - contenu pédagogique adapté : supports écrits et visuels (vidéos) **2) Conditions de formation calmes et appropriées :** - réduction de la taille du groupe - placement approprié - choix d'une salle insonorisée et sans nuisance extérieure **3) Sensibilisation de l'équipe pédagogique**

Prise en charge des personnes en situation de handicap
Adaptation des formations selon le type de handicap

TYPE	Possibilités de compensation / adaptation
HANDICAP PSYCHIQUE ET INTELLECTUEL **Incapacités ou capacités réduites à :** > fixer son attention, > acquérir des connaissances et des compétences, > nouer des relations avec l'environnement, > communiquer : produire et émettre des messages ; en recevoir et les comprendre, > s'autonomiser et se socialiser, > se repérer dans l'espace, > apprécier la valeur de l'argent. > communiquer (langage désordonné), > maintenir en continu une stabilité de la pensée, de la perception, du comportement, de l'humeur, de la conscience et de la vigilance	**1) Adaptation de l'approche pédagogique :** - temps et rythme de formation aménagés - posture, gestuelle et diction du formateur adaptées **2) Conditions de formation appropriées :** - réduction de la taille du groupe - choix d'une salle et d'une configuration adaptée privilégiant le confort, la convivialité, l'absence de nuisances sonores et visuelles **4) Sensibilisation de l'équipe pédagogique**
HANDICAP VISUEL **Incapacités ou capacités réduites à :** > voir, > distinguer les couleurs, > lire et écrire, > se déplacer.	**1) Adaptation de l'approche pédagogique :** - modules e-learning doublés intégralement en audio - posture et gestuelle adaptées **2) Accueil des ressources externes/spécialistes compétents si existants** **3) Conditions de formation appropriées :** - choix de supports de pédagogiques privilégiant l'expérience sonore et l'écriture en caractères grands - réduction de la taille du groupe - choix d'une salle et d'une configuration adaptée privilégiant un bon éclairage, d'équipements de projection de qualité et une proximité avec le/la formateur/trice **4) Sensibilisation de l'équipe pédagogique**